



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°28

Réunion du bureau Exécutif et des Présidents de CDA du : 07 Mai 2020

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Jérôme CASCALES, Olivier GONCALVES, Fabrice POREE, Noël RIFFAUD et Denis SOTO, Patrice BOUREAU, Jean-Michel DERMARDIROSSIAN, Gilles ERMANI, Gérard THON.

Assiste : MM. Maxime APRUZZESE (CTRA)

Excusés : MM. Marc CHIRON et Nicolas PEZZOLI

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

***Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au COVID-19,
la Commission Régionale des Arbitres s'est réunie par voie téléphonique.***

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal de réunion du Bureau Exécutif du 25.04 (PV 27) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président Karim ABED remercie les membres de CRA et les Présidents de CDA d'avoir pu se rendre disponibles pour cette réunion dématérialisée en raison de l'épidémie du COVID-19 et souhaite à tous une bonne santé dans le prolongement de ce confinement.

La CRA, ayant appris la naissance d'un petit garçon prénommé Idris Elias, premier enfant au sein du foyer se portant à merveille et comblant de joie ses parents, félicite la maman et l'heureux papa Arbitre de Ligue Hicham AJJANI.

POINTS ABORDES

SITUATIONS PAR DISTRICT EXPOSEES PAR LES PRESIDENTS DE CDA :

Chaque Président de CDA donne un aperçu de leur situation par rapport à leurs Arbitres depuis le confinement, cela porte sur :

- Les classements de fin de saison en tenant compte du nombre d'observations au 08/03/2020
- Les possibles décisions sur d'éventuelles neutralisations et rétrogradations
- Les tests physiques et théoriques en fonction de leur fonctionnement
- Le nombre d'arrêts d'arbitrage potentiels et les effectifs actuels
- Le suivi et les contacts pris avec leurs Arbitres en regard de cette période de confinement
- Le nombre d'Arbitres touchés par le COVID-19.

District du VAR :

- Pas de classement terrain prévu, test technique le 09.05,
- Contacts et suivi avec les Arbitres par envoi de 2 mails
- Effectif de 230 Arbitres avec 2 arrêts prévus
- Aucun cas de COVID-19

District du GRAND VAUCLUSE :

- Classement finalisé pour les D1 mais à voir pour les autres catégories, tests physiques non terminés
- Contacts et suivi avec les Arbitres par mail
- Effectif de 180 Arbitres avec 2/3 arrêts prévus
- Un Arbitre touché par le COVID-19, guéri depuis
- Reprise réunion CDA le 19.05 au District avec les gestes barrière

District de PROVENCE :

- Classement rendu complexe suite aux observations non finalisées
- Contacts et suivi avec les Arbitres par mail
- Effectif de 325 Arbitres mais perte potentielle attendue
- 2 Arbitres touchés par le COVID-19, guéris depuis

District de COTE D'AZUR :

- Classement rendu complexe suite aux observations non finalisées et tests techniques le 06.06
- Possibilité de rétrogradation sur cette épreuve
- Contact téléphonique avec tous les Arbitres
- Effectif de 250 Arbitres, aucun arrêt connu
- 1 Arbitre touché par le COVID-19, guéri depuis

IMPORTANCE DES CONTACTS TELEPHONIQUES INDIVIDUELS AVEC LES ARBITRES :

Le Président de la CRA Karim ABED revient sur l'importance de ces contacts en raison de cette longue période de confinement ayant éloigné tous les Arbitres de leur activité parfois professionnelle mais aussi de celle du terrain.

Il souhaite que chaque Président de CDA puisse calquer ce qui a été réalisé au niveau Ligue.

- L'expérience mise en place par la CRA a été très enrichissante et a permis d'une part de prendre des nouvelles de leur santé et de leurs proches, de leur situation par rapport à leur travail

- de capter les motivations toujours présentes de certains et surtout de remonter le moral à d'autres
- La perte potentielle d'effectifs à la fin de cette saison est envisageable
- La mise en place dans les Districts d'actions pour essayer d'en perdre le moins possible est vivement conseillée
- Il faut éviter ces démotivations et ce contact téléphonique doit être priorisé
- La confection de Quiz ou de petits jeux est aussi une solution pour maintenir les Arbitres en éveil (envoi par le CTRA aux Présidents de CDA)

DESIGNATIONS D'ARBITRES DE DISTRICT ASSISTANT LIGUE SAISON 2020/2021 :

Le dispositif mis en place au cours de cette saison sur la possibilité pour les CDA de mettre à la disposition de la CRA d'1 ou 2 Arbitres de District désignés en tant qu'assistant peut être reconduit.

Quelques difficultés peuvent apparaître quant à la mobilisation de ces Arbitres Assistants sur la désignation d'un seul match par journée.

Il convient d'avoir une réflexion sur ce sujet

EXAMEN CANDIDATS LIGUE JAL ET SENIORS SAISON 2019/2020 :

L'annulation de l'examen technique pour les Arbitres de District au titre de candidats Arbitres de Ligue prévu le 21/03/2020, oblige à la CRA de fixer une nouvelle date sur son déroulement et d'apporter des aménagements statutaires de cet examen pour la saison 2019/2020 dans le cadre des épreuves pratiques des Jeunes.

Sur proposition de la CRA et en accord avec les Présidents de CDA, cet examen se déroulera en septembre 2020, la date restant à fixer lors d'une prochaine réunion.

La décision du Bureau Exécutif de la CRA obligatoire pour valider à la fois la période, les conditions d'observation en nombre et la date de validation des examens pratiques des candidats est incluse dans ce présent PV.

TABLEAUX DE SUIVI DES EFFECTIFS DES ARBITRES DE DISTRICT ET SUR LA FORMATION INITIALE :

Un fichier Excel sera transmis prochainement par la CRA à chaque CDA afin de pouvoir connaître les effectifs de leurs Arbitres de District par catégories et ceux issus de la formation initiale.

Les différents renseignements complétés permettront d'en suivre l'évolution par rapport aux dates liées au statut de l'arbitrage et par rapport à la saison précédente.

CORRESPONDANCES

DE LA CFA/DTA/FFF:

Mail du 30.04 de la DTA relatif à l'envoi du PV 13 de la CFA.

Mail du 09.05 de la DTA relatif à l'envoi du PV 14 de la CFA concernant les classements des Arbitres et candidats de la FFF.

DES ARBITRES :

Courrier : Autres demandes

- MERZOUG Yassine : mail du 23.04 relatif à la convocation téléphonique avec la CRD en date du 22.04 expliquant qu'en raison de son activité professionnelle liée au COVID-19, il n'avait pu rentrer en contact avec le Service Juridique pour signaler qu'il ne pouvait se libérer pour l'horaire indiqué et tenant à présenter ses excuses pour ce contretemps.
Lu et pris note, la CRA le remercie et a transféré l'information au représentant de la CRA à la CRD.
- SARLIN Anthony : mail du 26.04 relatif à l'envoi de sa nouvelle adresse de résidence.
Lu et pris note, la CRA le remercie, modifie ses fichiers et transfère le mail à la Direction Administrative.
- VARGAS Grégory : mail du 26.04 relatif à la prise en compte de la convocation en CRADR en date du 04.05 à 15h00 pour laquelle il ne peut à ce jour confirmer au Service Juridique, sa participation en raison de son activité professionnelle liée au COVID-19.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- LE BRIS Romain : mail du 02.05 relatif à l'envoi de son dossier médical pour la saison 2020/2021.
Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère le fichier au service compétition.
- WOLFF Benoit : mail du 27.04 relatif à la question posée lors du stage R2 quant à l'adéquation entre la rédaction du rapport d'observation et l'entretien d'après-match.

Lu et pris note, après contact, la CRA lui a apporté les précisions sur les éléments demandés.

- **KERBA Lyes** : mail du 30.04 relatif à l'envoi des modalités sur le test technique et les conséquences liées à l'impossibilité d'avoir pu être observé depuis sa nomination en tant qu'AR2.
Lu et pris note, la CRA le remercie et l'informe que cela n'a aucune incidence quant à sa nouvelle fonction.
- **BOURREQUAT Marjorie** : mail du 30.04 relatif à l'envoi de l'attestation de son employeur quant à ses indisponibilités professionnelles des mois de janvier, février et mars.
Lu et pris note, la CRA la remercie et lui précise que ce document doit être transmis à la CRA en application du protocole lors de la saisie d'une indisponibilité sur MyFFF dont le délai de prévenance se trouverait être inférieur à 20 jours par rapport à la journée concernée.
- **FAREL Dany** : mail du 02.05 relatif au signalement d'un dysfonctionnement sur la plateforme de formation pour le questionnaire du mois de Mai.
Lu et pris note, la CRA le remercie, l'information a été transférée au gestionnaire pour régularisation.
- **LE CORRE Juluan** : mail du 03.05 relatif à sa demande de pouvoir, pour la saison 2020/2021, changer de filière et intégrer la fonction d'Assistant.
Lu et pris note, la CRA le remercie et examinera cette demande lors de sa réunion relative aux classements de la saison et aux affectations de la saison suivante.
- **GIRIN Gaëtan** : mail du 06.05 relatif à sa demande quant au fonctionnement de la plateforme et aux questionnaires en vue des tests techniques.
Lu et pris note, la CRA le remercie et l'informe qu'il peut participer aux tests le 16.05 et qu'en raison de sa récente mutation et de la période de confinement qui a suivi, il peut en être dispensé.
- **REGGABI Sabri** : mail du 06.05 relatif au déroulement des tests techniques du 16.05 du fait de l'éloignement temporaire de son domicile.
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui confirme qu'il peut se connecter à distance sans problème pour effectuer l'épreuve, un mail de la CRA envoyé à tous les Arbitres de Ligue en précisera les modalités.
- **ABDELGHEFFAR Amar** : mail du 07.05 relatif à l'envoi de sa nouvelle adresse mail.
Lu et pris note, la CRA le remercie, modifie ses fichiers et transfère le mail à la Direction Administrative.

Indisponibilité autres :

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout mail à destination de la CRA par un Arbitre de Ligue doit être fait à partir de son adresse mail personnelle à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

Pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance inférieur à 20 jours, le justificatif idoine doit être transmis à la CRA par mail à cette même adresse.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

MAILS ENVOYES AUX ARBITRES INTERESSES AVEC INFORMATIONS OU DEMANDES CRA

La CRA et/ou le CTRA ont transmis :

- Le 07.05 : mail envoyé à tous les Arbitres de Ligue et à tous les Présidents de CDA pour relais à tous les Arbitres de District d'un Quizz géographique sur les équipes du National 1.
- Le 07.05 : mail envoyé à tous les Arbitres de Ligue relatif aux modalités et procédures pour l'épreuve technique dématérialisée du 16.05.

DECISIONS CRA

DECISION 51 – 07.05.2020 - Nouvelles dispositions pour l'examen des Candidats Arbitres de Ligue JAL et Séniors pour la saison 2019/2020

En raison des conditions liées au confinement suite à la pandémie du COVID-19 et devant l'impossibilité de pouvoir organiser avant la fin de la présente saison 2019/2020, l'examen des candidats Arbitres de Ligue initialement fixé à la date du 21.03.2020, la CRA a décidé de prendre de nouvelles dispositions en accord avec les Présidents de CDA.

Les différentes actions et moyens mises en place par les CDA sur la formation de leurs candidats depuis le début de cette présente saison dont la prise en compte des questionnaires communs, la motivation des

candidats notamment des Jeunes constatée par la CRA au cours du stage JAL Interdistrict de Février 2020, sont autant de facteurs nous obligeant à leur donner de nouveaux objectifs en fixant une nouvelle date d'examen et un calendrier adapté pour les épreuves pratiques.

En conséquence, la CRA a décidé de modifier l'application de l'Article 19 « Epreuves d'admissibilité » et « épreuves pratiques » comme suit uniquement pour la saison 2019/2020 :

- **Date de l'examen** : reportée au mois de **Septembre 2020**, la date sera fixée en fonction des dispositifs liés à la pandémie (un Samedi à 09h00 à la Ligue)
- **Epreuve technique** : Questionnaire et Rapport Disciplinaire, note d'admission retenue = 60/100
- **Epreuve pratique** : réalisée entre septembre dès la validation des résultats techniques et décembre 2020 pour toutes les catégories d'Arbitres
- **Nombre d'observations** : 1 seule pour les JAL (en U16-U18 R2) et 2 pour les Séniors (en R2)
- **La CRA précise que cette épreuve d'admission reste considérée comme un concours.**

Avant la clôture des classements de ces épreuves pratiques, en fonction du nombre de candidats en présence, des contraintes liées aux accessions et rétrogradations de tous niveaux, la CRA fixera le nombre de candidats Arbitres de Ligue qui seront admis.

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 07.05.2020

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations.

- SMOUNI Hicham : jusqu'au 30.06.2020
- FALASCHI Dylan : jusqu'au 31.08.2020

POINT SUR INDISPONIBILITES

La mise à jour de ce fichier a été définitivement arrêtée pour la saison en cours à la date du 22.03.2020.

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2019-2020

Date fixée pour les tests techniques des Arbitres de Ligue toutes catégories : 16.05.2020

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à ces réunions ouvertes à partir de 17h00 et prononce la fin de séance à 18h30.

**Prochaine réunion de CRA
Le Dimanche 17 Mai 2020**

**Président
Karim ABED**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**